

## REGLEMENT

---

### **Article 1 - Organisation**

L'Association Martiniquaise des Coureurs de Fond (AMCF) en partenariat avec le Club Tchimbe Raid organisateur du challenge Défi des Mornes, organise le dimanche 9 novembre 2014, la course nature DOUVAN JOU 2014 - TRAIL AMCF au VILLAGE DE LA POTERIE.

Cette épreuve, faisant partie du challenge Défi des Mornes, s'effectue individuellement à allure libre, et s'adresse à des randonneurs et coureurs endurants. Le Douvan jou – Trail AMCF est une épreuve sportive et non une simple promenade.

### **Article 2 – Conditions de participation**

L'âge à prendre en compte pour toutes les courses, est celui défini par la FFA (année de naissance).

L'âge minimum du Tchimbe Raid et de ses courses annexes est de 18 ans.

### **Article 3 – Enregistrement et inscription**

- L'inscription se fait en ligne jusqu'au 1<sup>ER</sup> novembre 2014, à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription.
- Fournir la photocopie de la licence ou un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied et à l'effort prolongé en milieu naturel.
- S'acquitter des droits d'inscription

Chaque concurrent doit obligatoirement se présenter à la table des commissaires pour se faire enregistrer avant chaque départ

### **Article 4 – Annulation d'une épreuve**

Pour des raisons de sécurité, ou toute autre raison indépendante de sa volonté et pouvant remettre en cause la bonne tenue de la course : accident, conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter les courses, de modifier les parcours ou même d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Dans le cadre du challenge Défi des Mornes, le coureur n'ayant pas atteint 4 courses et inscrit à une course annulée, se verra attribuer un nombre de points résultant de la moyenne des 3 courses courues pour lui permettre de participer au classement du challenge.

## DOUVAN JOU 2014

### TRAIL AMCF AU VILLAGE DE LA POTERIE

dimanche 9 novembre 2014

#### **Article 5 – Equipement obligatoire**

1 sac à dos ou sacoche – 1 couverture de survie – 1 trousse de premiers secours (comportant bande élastique, désinfectant, pansements) – 1 réserve d'eau d'un litre cinq au minimum et 1 sifflet. Le principe de cette compétition est l'autosuffisance alimentaire.

#### **Article 6 – Sécurité**

En cas de blessure, obligation pour le concurrent de rester sur le parcours en attendant les secours. En cas d'abandon, obligation pour le concurrent de prévenir l'organisation dans les meilleurs délais et de rester sur le parcours. Tout concurrent qui abandonne lors d'une épreuve et qui quitte la course sans prévenir l'organisation se verra exclu de la compétition pour le reste de la saison.

Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

L'équipe médicale est habilitée à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

#### **Article 7– Assistance personnelle.**

Les concurrents ne pourront bénéficier d'une assistance personnelle, que dans les 50m avant ou après le poste de ravitaillement, ce qui exclut toute assistance volante de type lièvre, porteur d'eau ou de sac, accompagnateur...

#### **Article 8 – Descriptif du parcours**

Un plan de l'épreuve est affiché sur le site internet et expliqué au départ. Un balisage sommaire est mis en place à tout changement de direction possible.

#### **Article 9 – Motifs de disqualification**

- Non-respect du règlement,
- Utilisation d'un moyen de transport ou de produits dopant (tout concurrent qui prend des médicaments classés sur la liste consultable sur le règlement de la FFA doit le signaler),
- Absence de l'équipement obligatoire (Le sac pourra être contrôlé au départ et sur le parcours),
- Absence de pointage à un point de contrôle,
- Non assistance à un concurrent en difficulté,
- Absence de dossard,
- Pollution ou dégradation des sites,
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des membres de l'organisation,
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve.
- Aide extérieure en dehors des points de ravitaillement

## DOUVAN JOU 2014

### TRAIL AMCF AU VILLAGE DE LA POTERIE

dimanche 9 novembre 2014

#### **Article 10 – Classement et récompenses**

- . Sénior : moins de 39 ans
- . Vétérans 1 : 40 à 49 ans
- . Vétérans 2 : 50 à 59 ans
- . Vétérans 3 : 60 ans et plus
- . Vétérans 4 : 70 ans et plus

Un classement par ordre d'arrivée et par sexe

Un classement par catégories d'âge et sexe

Les récompenses sont honorifiques (coupes ou équivalents) et fonction des offres de nos partenaires.

#### **Article 11 – Litiges**

Tout litige éventuel sera réglé en premier lieu par le président du club. Si le coureur insiste le litige sera examiné par une commission composée de :

Le président du club et/ou un vice-président,

Le directeur de course,

Un référent sécurité,

Un représentant des coureurs (tiré au sort).

En cas de litige non résolu, le comité régional de la FFA sera saisi.

#### **Article 12 – Remboursement des frais d'inscription**

Les concurrents inscrits absents le jour de l'épreuve, ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription sauf en cas de problème grave de santé ou du décès d'un proche.

#### **Conditions d'indemnisation :**

- Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagné du certificat médical de non aptitude à la participation de la course au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation.
- Le remboursement se fera à hauteur de 50 % du montant de l'inscription.
- Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

#### **Article 13 – Section rando-trail**

La Rando-Trail est à mi-chemin entre la randonnée et le trail, il s'agit de randonnées sportives sur les pistes des traileurs.

Cette activité s'adresse à un public en bonne condition physique capable de marcher à un bon rythme sur une distance pouvant dépasser les 10 km.

L'âge minimum requis est 14 ans accompagné d'un parent, sauf dans le cadre des courses du Tchimbé Raid.

Il ne donne pas accès au classement du challenge Défi des Mornes.

## DOUVAN JOU 2014 TRAIL AMCF AU VILLAGE DE LA POTERIE dimanche 9 novembre 2014

### **Article 14 – Droits à l'image.**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les épreuves organisées dans le cadre du challenge du défi des mornes et du tchimbé raid de la Martinique. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur (AMCF) et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation du club tchimbe raid – défi des mornes est habilitée à transmettre ce droit à l'image à tout média via une accréditation ou une licence adaptée.

Challenge du défi des mornes, club tchimbé raid – défi des mornes, défi des djeuns, défi des femmes, tchimbé raid, tchimbe raid de la Martinique, la mythik, la mythik yole, tchimbé du volcan, tchimbé du piton, trail douvan jou, nocturne de la Caravelle, sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement, devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées, et avec l'accord officiel de l'organisation.

### **Article 15 – Conditions générales**

Le DOUVAN JOU 2014 - TRAIL AMCF AU VILLAGE DE LA POTERIE se déroulera en conformité avec le présent règlement. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir durant les épreuves.

**\*\***

***SOYONS GARANTS DE NOTRE ENVIRONNEMENT,  
PROTEGEONS LE !***